

Le Port, le 19/12/2024

TRIALI, « l'appli déchets » du Territoire de l'Ouest qui récompense les bons gestes de tri



Contexte

En 2023, les déchets collectés sur notre territoire représentaient 646/kg/hab/an, dont 285 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles et 33 kg/hab/an de déchets recyclables issus des bacs jaunes et 22 kg/hab/an de verre.

Depuis 2018, la qualité du tri des bacs jaunes n'a cessé de baisser (50% de taux de valorisation en 2024 contre 69% en 2018). Afin de respecter la réglementation et d'améliorer le tri des déchets du bac jaune, le Territoire de l'Ouest, en partenariat avec Nicollin OI dans le cadre de son marché de collecte, a développé une application gratuite nommée « TRIALI - Territoire de l'Ouest » qui encourage et récompense les bons gestes de tri.

Présentation de l'application

TRIALI est une application mobile gratuite dédiée à la gratification des bons trieurs des déchets du bac jaune, sur le Territoire de l'Ouest. Elle permet, en un simple scan ou une photo, d'obtenir toutes les informations nécessaires pour trier correctement les déchets depuis son domicile. Chaque déchet recyclable scanné ou photographié dans l'application est à placer dans le bac jaune ou en borne d'apport volontaire collecte sélective. Les points obtenus pourront être convertis en récompenses à récupérer chez les enseignes partenaires du TRIALI.

Présentation du dispositif



Un QR code sera apposé sur les bacs jaunes de chaque foyer du territoire.

Les locaux poubelles des habitats collectifs seront également équipés d'un QR code. Il en sera de même pour les bornes jaunes déployées en pied d'immeuble.

Le QR code renvoie vers l'application mobile TRIALI.



Une fois l'appli téléchargée dans Playstore ou Appstore, l'utilisateur devra renseigner ses coordonnées (adresse, ...).



Il est indispensable d'autoriser l'accès à la géolocalisation, le bac étant relié au foyer participant (1 foyer = 1 compte TRIALI). L'application fait le lien entre la position GPS et l'adresse renseignée par l'utilisateur.

Seuls les habitants du Territoire de l'Ouest peuvent bénéficier de cette appli.

Comment obtenir des récompenses ?

Collecte sélective

Pour chaque déchet à jeter, un scan du code-barre de l'objet (emballage) ou une photo, permet d'obtenir toutes les informations nécessaires pour trier correctement le déchet. En cas de déchet ne respectant pas les consignes de tri en vigueur, la destination adaptée est indiquée (bac bleu, déchèteries, borne à verre...).

A chaque déchet recyclable scanné ou photographié des points sont ajoutés dans l'application (1 déchet = 1 point).

Lorsque les déchets sont déposés dans le bac jaune, le contenu de l'onglet « déchets » devra être validé en scannant le QR code. Les points seront alors crédités dans le compte utilisateur 15 jours après la collecte du bac.

→ Ces points permettent de bénéficier de « récompenses » (cadeaux, bons d'achat, réductions...) auprès des enseignes partenaires de TRIALI.

Le tri du verre pourra également être récompensé !

Le scan ou la photo des bocaux/bouteilles devra être réalisé lors du dépôt, à côté de la borne. La géolocalisation de l'utilisateur à proximité de la borne par l'application grâce au GPS permettra en effet de créditer les points. L'ensemble des adresses des bornes à verre déployées sur le Territoire de l'Ouest a été intégré dans l'application pour faciliter les usagers à s'y rendre

Actuellement, 50 enseignes sont partenaires du dispositif (grande distribution, magasins de bricolage, loisirs, restaurants...).

+ d'infos sur <https://triali.re/>

Avec TRIALI, #MiTriMiGagne !

